

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DG 37 / 2026

Délégations de fonctions et de signatures accordées à Madame Maud CARUHEL

Le Maire de la ville de Marmande,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

L. 2122-23 permettant au Maire de subdéléguer une partie des attributions déléguées par le Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026,

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à neuf, confirmée par la délibération 2026.D.01 en date du 28 mars 2026.

Vu la position de Madame CARUHEL Maud dans l'ordre du tableau au rang 1,

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux,

Considérant la nécessité d'assurer la mise en œuvre quotidienne des décisions municipales et le fonctionnement régulier de la gestion et des services municipaux

Arrête :

Article 1^{er} : **D'une manière générale, Madame Maud CARUHEL**, Adjointe au Maire, reçoit délégation de fonctions et de signatures en ce qui concerne toutes les affaires relatives :

- Aux politiques innovantes (dont le projet CESAme et Tiers Lieu).
- Aux politiques sociales et de solidarités
- A la vie associative
- Signatures des actes de cessions, d'acquisitions,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 047-214701575-20260401-DG_37_2026-AI

S'LO

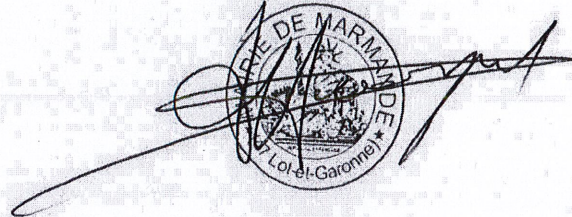
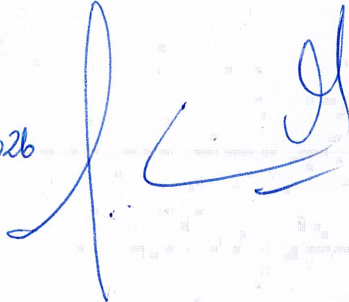
Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Marmande, Monsieur le Trésorier Municipal, Madame Maud CARUHEL.

Fait en l'Hôtel de Ville le 1^{er} avril 2026

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

Notifié le :

le 03/04/2026



Transmis à
la sous-préfecture le 03/04/26
 Affiché le 03/04/26
 Notifié le 03/04/26

Le Maire,
Joël HOCQUELET

